



FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD FR

AGENT

FEUGA - CHEVALIER
20 BD DE LA REPUBLIQUE
92210 ST CLOUD
Tél : 0147712485
Fax : 01 47 71 01 52
Email : AGENCE.SAINTCLOUD@AXA.FR
Portefeuille : 0092001644

Vos références :

Contrat n° 4737221604
Client n° 3702076904

AXA France IARD, atteste que :

**FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD**

Pour l'application du présent contrat, on entend également par «Assuré» :

- Les 29 Comités régionaux,
- Les clubs agréés membres des Comités régionaux,
- Les dirigeants dans l'exercice de leur fonction,
- Les membres licenciés ou affiliés titulaires de la licence de la Fédération ainsi que les licenciés scolaires dans le cadre des activités garanties,
- Les bénévoles prêtant leur concours aux activités garanties,
- Les élèves des clubs en attente de licence

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4737221604** ayant pris effet le **30/06/2017** garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant en raison des dommages causés au tiers du fait de l'exercice de l'activité de :

- **Pratique du bridge y compris à l'étranger,**
- **Organisation de tournois nationaux et de rencontres interclubs, centre de formation,**
- **Location de l'auditorium à des intervenants extérieurs pour des conférences,**
- **Organisation de séjour pour enfants de licenciés**

10052620230602

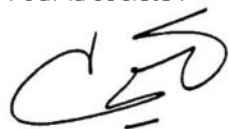
AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **30/06/2023** au **30/06/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST CLOUD le 2 juin 2023
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	9.000.000 € par année d'assurance 2.000.000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	200.000 € par année d'assurance
Occupation temporaire de locaux (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance